

## A NOTER

1. S'inscrire en CHAM suppose un engagement sur la durée de la scolarité (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). En cas de difficultés dans le travail ou de comportements inappropriés, les équipes éducatives du collège et du conservatoire pourront statuer sur le maintien ou non de l'élève dans ces classes.
2. Les élèves CHAM doivent obligatoirement être inscrits au Conservatoire d'Auxerre.
3. Les cours de musique du conservatoire (cursus traditionnel) ont lieu **en dehors du temps scolaire (hors CHAM)**.
4. Le transport des élèves entre le collège et le Conservatoire par car est prévu. Il s'effectue sous la responsabilité du collège. Il peut être assuré par les familles contre décharge.
5. Le fonctionnement CHAM (procédures de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B. O. n° 31 du 29 août 2002 et 27 juillet 2006). En conséquence l'entrée en CHAM n'est pas compatible avec d'autres options (langues anciennes, LV2 Italien...).

### RÉUNION D'INFORMATION À L'ATTENTION DES FAMILLES JEUDI 11 AVRIL 2019 À 18H30 AU COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU

Après cette date, contacter directement le conservatoire ou le collège.

**LE CONSERVATOIRE SERA ÉGALEMENT PRÉSENT A LA JOURNÉE  
PORTES OUVERTES DU COLLÈGE**

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE D'AUXERRE

12 avenue Gambetta  
89000 AUXERRE  
Téléphone : 03 86 40 95 10  
conservatoire@auxerre.com



**COLLÈGE  
DENFERT-ROCHEREAU**  
1 Avenue Denfert-Rochereau  
89000 AUXERRE  
Téléphone : 03 86 72 08 80  
0890006y@ac-dijon.fr

# AUXERRE

## CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE

## COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU



## CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

### ENTRÉE EN 6<sup>ÈME</sup> ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Les *Classes à Horaires Aménagés Musique* (CHAM) profitent, dans le temps scolaire, d'un enseignement général au collège et d'un parcours artistique au Conservatoire. Ces formations favorisent la concentration, mémorisation, musicalité, créativité, communication, sociabilité. Les élèves participent à plusieurs projets dans l'année : concerts, rencontres d'artistes...

### QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tout élève entrant en 6<sup>ème</sup> en 2019-2020, quel que soit son niveau musical, peut candidater. Il est également possible d'intégrer ces classes jusqu'à la 3<sup>ème</sup> (sous condition de niveau).

Cette orientation suppose une réelle motivation de l'élève qui devra s'investir pleinement dans les activités artistiques collectives proposées.

Une dérogation est envisageable pour les élèves venant d'un autre secteur scolaire.



**AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS**

[WWW.AUXERRE.FR](http://WWW.AUXERRE.FR)



## L'ORGANISATION DES COURS

- **Emploi du temps** : deux demi-journées par semaine le mardi (13H à 15h45) et le vendredi (15h à 16h30) après-midi.
- **Programmes scolaires** : identiques à celui des classes traditionnelles de niveau équivalent.
- **Cours de musique au conservatoire** : enseignement musical spécifique théorique et pratique, dense et adapté.

Les élèves doivent suivre obligatoirement les cours suivants :

### Au collège

- Éducation musicale
- Ensemble instrumental et/ou chorale du collège

### Au Conservatoire

- Coursus traditionnel
  - Formation musicale
  - Instrument
  - Pratique collective
- Cours spécifiques CHAM
  - Projet collectif (toutes classes)
  - Ensemble instrumental (toutes classes)
  - Histoire de la musique, histoire des arts (6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup>)
  - Formation corporelle (6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup>)
  - Polyphonie vocale (5<sup>e</sup>)
  - Atelier de création et Atelier scénique (4<sup>e</sup>)
  - Atelier MAO et Réalisation d'un projet (3<sup>e</sup>)



## LES ENSEIGNEMENTS DU CONSERVATOIRE

Flûte, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson.  
Trompette, Trombone, Cor, Tuba.  
Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse.  
Piano, Orgue, Clavecin, Guitare, Harpe, Percussions, Accordéon.  
Chant & Chant Choral. Orchestres Juniors (Cordes et Vents),  
Orchestre d'Harmonie, Orchestre Symphonique, Musique de Chambre.  
Ensembles de Jazz, ateliers de Musiques actuelles.

## CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- le bulletin d'inscription dûment rempli (ci-joint),
- une lettre de motivation écrite par l'élève.

Un exemplaire est à envoyer à chaque établissement :

**Au Collège Denfert-Rochereau et au Conservatoire**

**Date limite du retour des dossiers :**  
**Vendredi 17 mai 2019**

*Après cette date, veuillez contacter directement le conservatoire ou le collège.*

Après réception du dossier, le Conservatoire convoque l'élève à un entretien et/ou une audition d'entrée.



### Audition d'entrée

Cette audition permet de vérifier que le candidat sera en mesure de suivre avec profit la formation proposée. Elle concerne tous les candidats.

### Ces auditions comportent

- **Pour les non-débutants**  
Un test instrumental : interprétation d'une œuvre si possible jouée par cœur.
- **Pour tous :**  
Un entretien de motivation

## Commission d'admission

La commission d'admission s'appuie sur le dossier scolaire et musical du candidat (audition d'entrée et/ou avis des professeurs s'il est déjà inscrit au Conservatoire). La directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne procède à l'affectation des candidats retenus.